



Responsable : Mme Ir. P. Lizin

Quelques règles simples à respecter pour la prise d'échantillons pour un diagnostic en
phytopathologie

1. RÈGLES GÉNÉRALES

- Observer bien l'ensemble des symptômes de la plante malade (feuilles, fleurs, fruits, tiges, branches, racines), pour prélever un ou plusieurs échantillons représentatifs.
N.B. : N'oubliez pas d'observer l'état de santé des pieds des individus, primordial dans le cas d'un dépérissement dû à un mauvais fonctionnement du système racinaire.
- Si possible réaliser quelques photos de l'état général des plantes atteintes.
- Le prélèvement se fera en fonction des symptômes :
 - Sur feuilles ou les aiguilles : prélever 4 à 5 rameaux (taille minimum 10 cm).
Idéalement, les échantillons fournis doivent présenter tous les stades des symptômes observés ;
 - Sur les tiges ou les rameaux, réaliser des prélèvements de rameaux sur 20-30 cm.
Les rameaux fournis doivent présenter les zones saines et attaquées ;
 - Sur les racines, prélever des fragments de racines qui présentent à la fois des tissus sains et attaqués ;
 - Sur fruit ou fleur, prélever des échantillons sains et attaqués.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez un doute sur l'échantillon à prélever.

- Si la présence d'une population importante d'insectes ou autres indésirables, a été observée sur la plante malade, vous pouvez également en apporter quelques uns pour identification.
- Si un trouble physiologique peut être mis en cause (compactage du sol, carence, phytotoxicité, pH inadapté...), envisager un prélèvement de terre pour une analyse de sol.

2. TRANSMISSION AU LABORATOIRE

- Remplir le plus précisément possible une fiche de prélèvement d'analyse de maladie de plante, disponible au laboratoire ou téléchargeable sur le site Internet www.brabantwallon.be. Pensez à y noter de manière exhaustive toutes les observations réalisées quant à l'apparition des symptômes, à l'historique de la parcelle (apports d'engrais, de pesticides, texture du sol, drainage...) et de la plantation.
- Apporter dans les plus brefs délais l'échantillon au Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité. Si l'échantillon ne peut être apporté le jour même, conserver le au réfrigérateur afin qu'il garde sa fraîcheur pour un meilleur diagnostic.

Les Services provinciaux sont à votre entière disposition, du lundi au vendredi inclus, de 8h00 à 17h00.